



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal tenue le
lundi 27 novembre 2017 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	Serge Deschênes,	maire
Monsieur	Dave Prévèreault,	conseiller
Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raynald Foster,	conseiller
Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère
Monsieur	Pierre Ross,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 18 h 30 et vérifie le forum.

VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil municipal présents constatent que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

2017-11-270
6622

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster et résolu à l'unanimité, que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2017-11-271
6622

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE À TITRE DE COMPENSATION -
RÉFECTION DE L'ENROCHEMENT DE PROTECTION AFIN DE
STABILISER LE BERGES DU FLEUVE SAINT-LAURENT - RUE LABRIE
OUEST**

CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de Pointe-aux-Outardes réalisera des travaux de stabilisation des berges du fleuve Saint-Laurent en bordure de la rue Labrie Ouest;
CONSIDÉRANT	l'empiètement engendré dans le milieu hydrique par ces travaux;
CONSIDÉRANT QUE	les projets de compensation soumis sont à l'étape conceptuelle et/ou nécessite des campagnes d'acquisition de données;
CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire opter pour une compensation financière.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité, de remettre une contribution financière pour des pertes de milieux humides et hydriques, par chèque certifié auprès du ministre des Finances au montant de 95 528,08 \$, à titre de compensation pour la réfection de l'enrochement de protection afin de stabiliser les berges du fleuve Saint-Laurent.

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



Cette compensation sera remboursée par le ministère de la Sécurité publique.

2017-11-272
6623

**CONTRÔLE DE QUALITÉ DE LA PIERRE – STABILISATION DES
BERGES DU FLEUVE SAINT-LAURENT - RUE LABRIE OUEST**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-aux-Outardes réalisera des travaux de stabilisation des berges du fleuve Saint-Laurent en bordure de la rue Labrie Ouest;

CONSIDÉRANT QU' un contrôle de qualité doit être réalisé sur la pierre qui sera utilisée pour les travaux;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de Englobe afin de réaliser les analyses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, d'accepter l'offre de services de Englobe afin de réaliser les analyses de qualité de la pierre qui sera utilisée pour les travaux de stabilisation des berges du fleuve Saint-Laurent, rue Labrie Ouest, au coût de 11 079,95 \$, plus taxes.

Ces travaux seront remboursés par le ministère de la Sécurité publique.

2017-11-273
6623

**SURVEILLANCE DE CHANTIER À TEMPS COMPLET - STABILISATION
DES BERGES DU FLEUVE SAINT-LAURENT - RUE LABRIE OUEST**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-aux-Outardes réalisera des travaux de stabilisation des berges du fleuve Saint-Laurent en bordure de la rue Labrie Ouest;

CONSIDÉRANT QUE le MDDELCC exige une surveillance permanente des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Sécurité publique exige une surveillance permanente des travaux à des fins de contrôle pour les travaux supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut modifier le contrat afin de changer la surveillance partielle des travaux en surveillance complète;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 7.1 de la politique de gestion contractuelle de la municipalité, cette modification doit être autorisée par résolution du conseil puisqu'elle dépasse 10 % de la valeur du contrat.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, d'accepter l'offre de service de Consortium TDA/Cima+ concernant la surveillance de chantier à temps complet au lieu de partiel pour les travaux de stabilisation des berges du fleuve Saint-Laurent sur la rue Labrie Ouest, au coût de 58 088,48 \$, plus taxes.

Cette surveillance supplémentaire sera remboursée par le ministère de la Sécurité publique.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes à poser des questions.



2017-11-274
6624

Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée, il est 18 h 50.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, Serge Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE